AR Prefecture

016-211603501-20240117-17012024006-DE Recu le 19/01/2024

Département de la CHARENTE Arrondissement d'ANGOULEME Canton TUDE-ET-LAVALETTE

COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du conseil municipal du 17 Janvier 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX-SEPT DU MOIS DE JANVIER à 19 H 00, le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALLÈS, Maire

Étaient présents: Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, DÉSAGE Sébastien, MERCIER Bruno, PLANTIVERT Marie-Edith, Serge BAGOUET, BENOIT Patrick, Benjamin DARÉS, MOISAN Marie-Claude, NICOLAS Marine, PLANET Christophe, SIMONET Anne-Marie.

Absents excusés: Mesdames, messieurs Amandine SOCHARD, Karine FOURRE-

GALLURET, Teddy GENDRON, et LAGROT PHILIPPE

A été désigné secrétaire de séance : Madame Marine NICOLAS

Date de convocation : 10 Janvier 2024 Nombre total de conseillers : 15 Nombre de membres présents : 11

Majorité absolue : 6

Pouvoir: Madame Amandine SOCHARD a donné pouvoir à monsieur Patrick GALLÈS.

17012024.006: TARIFS DE LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} FÉVRIER 2024.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 Septembre 2022 concernant la location des bâtiments communaux. Suite à la création de la salle du Périgord, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location ce cette salle.

Aucune modification ne sera apportée aux autres bâtiments communaux.

Les tarifs appliqués au 1^{ER} Février 2024 seront les suivants :

SALLE DES FETES	1 JOUR	2 JOURS
Particuliers habitants de la commune	100.00 €	150.00 €
Cuisine et équipements EDF GAZ	20.00 €	30.00 €
Tables et chaises	COMPRIS	
Vaisselle	30.00 €	40.00 €
Chauffage climatisation	COMPRIS	
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
AG réunion en lien avec activités communales	GRATUIT	
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Employés communaux et Elus municipaux	50.00 €	

AR Prefecture

016-211603501-20240117-17012024006-DE Reçu le 19/01/2024

Formation, sport à but lucratif : l'heure

Attestation d'assurance		A FOURNIR	
Particuliers et associations nors co	uculiers et associations nors commune		200.00 €
Cuisine et équipements EDF GAZ	uisine et équipements EDF GAZ		40.00 €
Tables et chaises		COMPRIS	
Vaisselle		NI PRÊT NI LOCATION DE VAISSELLE	
Chauffage climatisation		COMPRIS	
Chèque de caution		150.00 €	
Attestation d'assurance		A FOURNIR	

10.00 € GRANDE SALLE

BATIMENT LOISIRS NATURE	2 JOURS	
Particuliers habitants de la commune Journée supplémentaire	80.00 € 30.00 €	
Cuisine et équipements EDF GAZ		
Tables et chaises	COMPRIS	
Vaisselle		
Chauffage climatisation		
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Employés communaux et Elus municipaux	50.00 €	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Formation, sport à but lucratif : l'heure	10.00 €	

SALLE DU VIEUX FOUR/ SALLE DU PÉRIGORD	1 JOUR	SEMAINE
Particuliers habitant la commune	15.00 €	-
Exposition, atelier créatif	15.00 €	50.00 €
Tables et chaises	COMPRIS	
Chauffage		
Chèque de caution	150.00 €	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Associations et entreprises communales	GRATUIT	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Employés Commune et Elus municipaux	GRATUIT POUR VIN	
Employes Commune et Elus municipaux	D'HONNEUR	
Attestation d'assurance	A FOURNIR	
Cours, Formation, sport à but lucratif : l'heure	5.0	0 €

AR Prefecture

016-211603501-20240117-17012024006-DE Reçu le 19/01/2024

CHAPITEAU	1 JOUR	2 JOURS	
Particuliers habitants de la commune	AU CAS PAR CAS SUR DECISION DU MAIRE ET DES ADJOINTS		
Chèque de caution	150.00 €		
Attestation d'assurance	A FOURNIR		
Associations et entreprises communales	GRATUIT		
Attestation d'assurance	A FOURNIR		
Employés communaux et Elus municipaux	GRATUIT POUR VIN D'HONNEUR		
Attestation d'assurance	A FOURNIR		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- > FIXE les tarifs tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;
- > INDIQUE que la vaisselle cassée ou disparue sera facturée au tarif en vigueur chez nos fournisseurs habituels ;
- > DECIDE que les tarifs s'appliqueront à compter du 1er Février 2024

Le secrétaire de séance Marine NICOLAS Pour copie certifiée conforme A ST SEVERIN, le 18 Janvier 2024 Le Maire

Patrick GALLÈS

